

TARIFS SCOLAIRES 2018/2019

CLASSES DE LA PETITE SECTION AU CM2

	MENSUEL (septembre à juin)	ANNUEL
<b>1- CONTRIBUTION SCOLAIRE</b>		
SCOLARITE UN ENFANT	123,00 €	*
SCOLARITE DEUX ENFANTS	111,00 €	*
SCOLARITE 3 ENFANTS	101,00 €	*
CLASSE THEATRE CM2	25,00 €	
LOCATION DE LIVRES EN PRIMAIRE	*	17,00 €
FOURNITURES MATERNELLES (hors fichiers et trousse)	*	26,00 €
FOURNITURES PRIMAIRES (hors fichiers et trousse)	*	36,00 €
<b>2 - PRESTATIONS ANNEXES</b>		
RESTAURATION REGULIERE FORFAIT 4 JOURS PAR SEMAINE	96,00 €	*
RESTAURATION REGULIERE FORFAIT 3 JOURS PAR SEMAINE	72,50 €	
RESTAURATION REGULIERE FORFAIT 2 JOURS PAR SEMAINE	48,30 €	
RESTAURATION REGULIERE FORFAIT 1 JOUR PAR SEMAINE	24,20 €	
REPAS EXCEPTIONNEL	8,25 €	*
ACCUEIL DU MATIN ELEMENTAIRE (7h45-8h15)(FORFAIT MENSUEL)	20,00 €	*
ACCUEIL DU MATIN ELEMENTAIRE (7h45-8h15)(EXCEPTIONNEL)	2,00 €	
ACCUEIL DU SOIR REGULIER FORFAIT MENSUEL (16h30-18h00)SEMAINE	72,55 €	*
ACCUEIL DU SOIR REGULIER FORFAIT MENSUEL (16h30-18h00) DEMI-SEMAINE	36,30 €	
ACCUEIL DU SOIR EXCEPTIONNEL	6,30 €	*
ETUDE DU SOIR (FORFAIT MENSUEL) SEMAINE	36,00 €	
ETUDE DU SOIR (FORFAIT MENSUEL) DEMI-SEMAINE	18,00 €	*
TICKET ETUDE EXCEPTIONNELLE	4,30 €	*

COTISATION VOLONTAIRE APPELEE POUR LE COMPTE D'UN TIERS :  
COTISATION VOLONTAIRE A L'APEL : 30€

**Possibilités de paiements :**

Chèques  
Prélèvements

Informations sur les prélèvements européens :

Les prélèvements s'effectuent selon les normes européennes, de septembre à juin inclus de l'année scolaire. La demande s'effectue auprès du secrétariat (mandat à signer directement au secrétariat accompagné d'un RIB), Une fois le mandat signé, celui-ci reste valable jusqu'au départ de la famille de l'école ou annulation par courrier de ce moyen de paiement.

*Avertissement : pour les familles qui choisissent le prélèvement, l'école se réserve le droit d'annuler ce moyen de paiement en cas de deux rejets successifs, les frais de rejet seront aussi facturés.*

Brigitte MENOT-LACOUR  
Chef d'établissement

Jean-Loup PONS  
Président de l'OGEC